

PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER AVEC ACCOMPAGNEMENT MARCHÉ PRIVÉ

VOLETS MÉNAGES EN SITUATION D'ITINÉRANCE ET PROTECTION DE LA JEUNESSE

Dernière mise à jour : 7 mars 2023

MÉCANISMES D'ACCÈS

Identification des intervenant.e.s pouvant déposer une proposition d'une unité de PSL avec accompagnement

La proposition d'octroi d'un PSL à un usager peut être déposée par un :

- service du CISSS pour lequel l'utilisateur est en suivi ou sur la liste d'attente;
- organisme du milieu;
- OH selon l'information liée à sa liste d'attente.

Peu importe sa provenance (réseau public, organisme du milieu ou office d'habitation), la personne faisant la **proposition d'octroi** est nommée **l'intervenant.e en référence**. La personne qui sera identifiée pour offrir l'**accompagnement** est nommée **intervenant.e désigné.e**. Elle peut être différente de l'intervenant.e en référence selon les modalités d'accompagnement prévues au plan d'accompagnement.

La réception et le traitement des demandes se fait en continu, en suivant les tâches indiquées à la page suivante pour chacune des grandes étapes. La proposition d'octroi est réalisée auprès du gestionnaire adulte du territoire concerné ou auprès de la coordonnatrice à l'hébergement jeunesse.

Tous les documents sont disponibles sur le [site Web du CISSS de la Gaspésie](#) et le [site Web du CISSS des îles](#).

Personne-ressource

Le dossier de l'itinérance est porté par la Direction des programmes santé mentale, dépendance, itinérance et services sociaux généraux. Pour toute question sur les programmes liés à l'itinérance, dont le PSL avec accompagnement, la personne-ressource à contacter est l'APPR désignée à ce dossier.

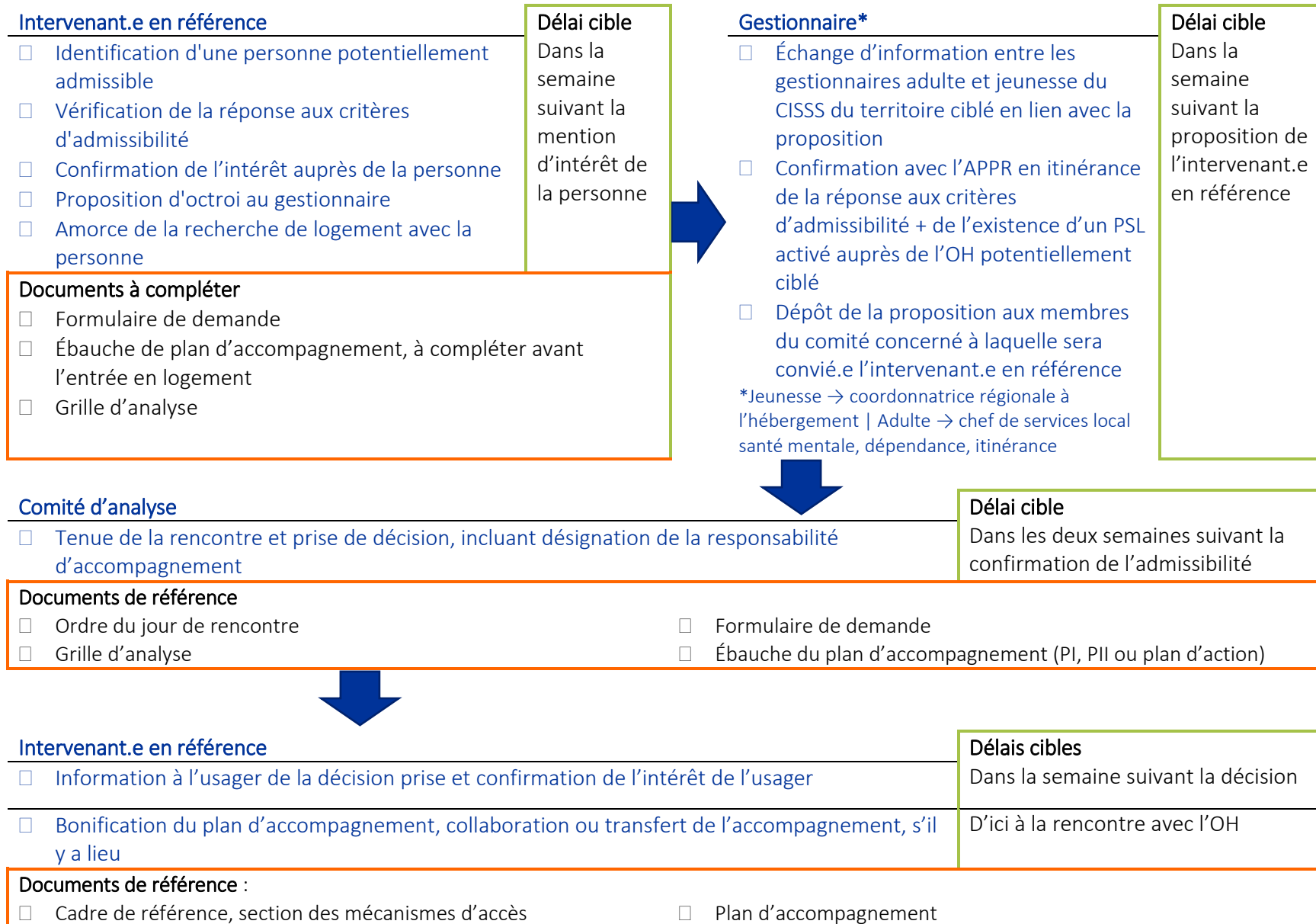
Anne-Julie Gough

Agente de planification, programmation et recherche – itinérance

anne-julie.gough.ciSSsgaspesie@ssss.gouv.qc.ca

Étapes d'analyse et de suivi de la proposition, responsabilités et documents

PREMIÈRE ÉTAPE : Validation de l'intérêt et de l'admissibilité



DEUXIÈME ÉTAPE : Recherche de logement

Intervenant.e en référence/désigné.e (collaboration pour transfert)

- Vérification avec APPR en itinérance si PSL activé avec l'OH concerné, s'il diffère de l'OH ciblé initialement
- Demande de vérification de la conformité du logement à l'OH (soutien de l'APPR, au besoin)
- Validation de l'intérêt de la personne envers le logement

Délai cible

Dans la semaine suivant l'identification du logement

Document de référence : Cadre de référence, section sur les logements admissibles

Si le PSL n'est pas activé

APPR en itinérance (Anne-Julie Gough - anne-julie.gough.cisssgaspesie@ssss.gouv.qc.ca)

- Demande d'activation au MSSS
- Confirmation à l'intervenant.e et au gestionnaire de l'activation du PSL

Délai cible

Dans les deux semaines suivant la demande de vérification sur l'activation du PSL

Document de référence : Cadre de référence, section sur les logements admissibles

TROISIÈME ÉTAPE : Ententes administratives

OH

- (Vérification de la conformité du logement)
- Signature de l'entente avec le propriétaire
- Convocation de la rencontre avec la personne, le propriétaire et l'intervenant.e pour signature du bail
- Signature de l'entente avec le CISSS

Délai cible

Dans les deux semaines suivant la validation de l'intérêt envers le logement

Document à compléter : Entente OH/CISSS

QUATRIÈME ÉTAPE : Entrée en logement et début (ou poursuite) d'accompagnement

Intervenant.e désigné.e	Délai cible
<input type="checkbox"/> Planification du déménagement avec la personne <input type="checkbox"/> Soutien à l'installation, ex. : acquisition de mobilier, branchement compte Hydro (si la personne n'a pas de revenu, faire rapidement les démarches pour y remédier)	Dans les jours précédant la prise de possession du logement
<input type="checkbox"/> Accompagnement	Selon les modalités convenues pour la durée de l'entente
Documents de référence : <input type="checkbox"/> Liste type du matériel <input type="checkbox"/> Plan d'accompagnement	

OH

- Appel à l'intervenant.e désigné.e en cas de problème
- Octroi du loyer mensuel complémentaire au propriétaire

Propriétaire

- Appel à l'intervenant.e désigné.e en cas de problème